

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 150

présenté par

M. Véran, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales

ARTICLE 38 TER

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« champ, les modalités »

les mots :

« périmètre du forfait santé, les modalités de financement et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement, qui reprend deux amendements similaires déposés au Sénat par M. Jean-Marie Morisset (Les Républicains) et plusieurs de ses collègues d'une part et, d'autre part, par Mme Laurence Cohen et les membres du groupe communiste, républicain, citoyen et écologiste (CRCE), vise à préciser que le décret en Conseil d'État relatif à l'expérimentation du forfait santé pour les personnes en situation de handicap placées en établissement porte notamment sur le périmètre et le financement du forfait santé.